

REGLEMENT DE LA PECHE

- Tous les habitants de la commune peuvent acquérir une carte de pêche.
- La pêche n'est autorisée qu'aux personnes possédant l'autorisation.
- Cette autorisation est strictement personnelle, elle ne peut être cédée.
- Elle devra être présentée sur demande du garde municipal ou d'un représentant de la commission pêche.
- L'utilisation d'une barque est interdite. Aucun quai ou ponton ne sera toléré autour de l'étang.
- Aucune place sur les abords de l'étang ne sera attribuée.
- Toute pêche de nuit est interdite (à l'exception des concours spéciaux).
- En cas de gel, il est interdit de casser la glace pour pêcher.
- La pêche est autorisée à deux cannes avec ou sans moulinet. Pendant les quinze jours qui suivent l'ouverture, elle est limitée à une canne par pêcheur et les invités ne sont pas admis.
- La pêche à la cuillère est interdite.
- La pêche est autorisée sauf pendant les périodes de fermeture de fermeture.
- Un amorçage léger est autorisé, restent néanmoins interdites :
 - les amorces lourdes à base de pomme de terre, de sang, de pain...
 - toutes les graines (chènevis, blé, maïs...)
- La taille minimum légale de prise des poissons doit être respectée :
 - brochet : 50 cm
 - sandre : 40 cm
- Le titulaire d'une autorisation peut inviter un pêcheur sous certaines conditions :
 - le nombre total de cannes sera égal à deux
 - les deux pêcheurs occuperont le même poste
 - les invitations sont interdites lorsque la pêche est limitée à une seule canne

Protection spéciale :

- La prise et la conservation de carpes herbivores (amours blancs) sont interdites.
- Si un poisson est pris par accident, il devra être remis immédiatement remis à l'eau dans de bonnes conditions.
- La pêche aux graines (chènevis, blé, maïs) et autres végétaux est strictement interdite.
- Les carpes herbivores ont été introduites dans l'étang afin de lutter écologiquement contre les herbes aquatiques, leur nombre est encore limité et leur protection est indispensable.
- Un amour blanc appelé encore carpe chinoise ou carpe herbivore est un magnifique poisson au corps très profilé, garni de très belles et larges écailles. Il ressemble au chevesne. Sa nourriture est composée essentiellement de végétaux. Pendant les fortes chaleurs, il en consomme jusqu'à 120 % de son poids par jour. Dans de bonnes conditions, sa croissance est très rapide et il atteint assez vite les 20 kg. On peut donc facilement comprendre l'intérêt de sa protection.